

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUIN 2022 à 20 h 30

Présents : LANIER - MUZY- MONTRADE - MERCIER - GIRARD - VERNAY - GIVRE - BOURGEY -
- COUTURIER - Mesdames STREMSDOERFER - GUICHARD - PIRON - MOUILLET - LATTARD -
COMBRY

Madame CUENCA est représentée par Monsieur GIRARD

Madame MOREL PIRON est représentée par Monsieur LANIER

Monsieur MARECHAL est représenté par Monsieur VERNAY

Absent non excusé : Monsieur LANET (arrivé en cours de séance)

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07/04/2022
3. Communauté de Communes de la Dombes : approbation du rapport de la CLECT
4. Communauté de Communes de la Dombes : validation de l'avenant n°1 à la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse
5. Communauté de Communes de la Dombes : présentation du rapport d'activités 2021
6. Emprunt station d'épuration
7. Désaffectation et aliénation d'un chemin de desserte après enquête
8. Cantine et accueil périscolaire : renouvellement convention avec l'AFREJ
9. Informations diverses

Monsieur le Maire demande aux conseillers de rajouter un point à l'ordre du jour concernant des demandes de subventions. Le Conseil Municipal accepte de bien vouloir traiter ce point supplémentaire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame COMBRY Sandrine est élue secrétaire de séance par 18 voix pour.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24/05/2022

Le Conseil Municipal approuve, par 16 voix pour et deux abstentions (Madame Combry et Monsieur Givre), le compte-rendu du Conseil Municipal du 24/05/2022.

3. Communauté de Communes de la Dombes : approbation du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Dombes s'est réunie le 17 mars 2022 et a établi un rapport portant sur la part des attributions de compensation liée au **Service Commun Enfance-Jeunesse**.

La CLECT propose une révision libre des attributions de compensation en lien avec le fonctionnement du service commun dans le prolongement du transfert de la compétence Enfance-Jeunesse aux communes au 1^{er} janvier 2019.

Comme le prévoit l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, les Conseils Municipaux doivent se prononcer sur le rapport de la CLECT en fonction des modifications liées au service commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

- **PREND ACTE** et **APPROUVE** le rapport de la CLECT réunie le 17 mars 2022.
- 4. Communauté de Communes de la Dombes : validation de l'avenant n°1 à la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire rappelle que le comité technique du 17 novembre 2021 a entériné la nouvelle version du Service Commun Enfance Jeunesse.

Cette décision nécessite une modification de la convention adoptée par le Conseil Communautaire du 9 décembre 2021 qui définit les modalités de création et d'organisation du Service Commun Enfance Jeunesse.

Conformément à l'article 11 de ladite convention, sa modification peut s'opérer par voie d'avenant.

Cet avenant n°1, objet de la présente délibération doit être soumis à la validation du Conseil Communautaire et de 2/3 des Conseils Municipaux. En cas d'absence de délibération d'une commune dans un délai de 3 mois suivant la transmission de la délibération du Conseil Communautaire à la Commune, le vote du Conseil Municipal de ladite commune est présumé favorable.

L'avenant porte sur deux points :

- Modification de la répartition des charges transférées,
- Complément des heures d'interventions.

✓ **Modification de la répartition des charges transférées**

À la création du service commun, suite du transfert de compétence puis de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 12 septembre 2018, le transfert des charges avait été calculé à l'habitant.

Le comité technique du service commun du 17 novembre 2021 a décidé de l'affectation des charges à partir des heures d'interventions effectives par école, en conservant les heures d'intervention existantes et en respectant les pratiques et les engagements antérieurs.

Le calcul a été validé par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 2 décembre 2021.

À la suite d'une erreur dans le calcul du versement des attributions de compensation validé lors de la CLECT du 2 décembre 2021, il a été nécessaire de réunir une nouvelle fois la CLECT le 17 mars 2022.

L'avenant visé par la présente délibération a pour objet la prise en compte des modifications de la répartition du montant des charges transférées conformément au rapport de la CLECT du 17 mars 2022.

Les charges transférées au titre des interventions sport et musique dans l'école de Chalamont que les enfants de Crans fréquentent, sont réparties entre ces deux communes en fonction de leurs populations respectives.

Les charges transférées au titre des interventions sport et musique dans l'école de l'Abergement-Clémenciat que les enfants de Dompierre-sur-Chalaronne fréquentent, seront réparties entre ces deux communes en fonction de leurs populations respectives.

Les charges transférées au titre des interventions sport et musique dans l'école de Chaneins que les enfants de Valeins fréquentent, sont réparties entre ces deux communes en fonction de leurs populations respectives.

Les charges transférées au titre des interventions sport et musique dans les écoles de Romans et Saint-André-le-Bouchoux que les enfants de Saint-Georges-sur-Renon fréquentent, sont réparties entre ces trois communes en fonction de leurs populations respectives.

✓ Complément d'heures d'interventions

A la suite des demandes de prestations d'interventions en sport et en musique par des communes, cet avenant vient compléter et préciser les heures d'interventions pour les communes de Chalamont, Marlieux, Monthieux, Neuville les Dames, Saint Paul de Varax et Versailles.

Vu la délibération n° D2022_03_04_035 du 24 mars 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes approuvant l'avenant n°1 à la convention relative au développement du Service Commun Enfance Jeunesse, et autorisant sa signature par Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes avec les communes concernées ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur la validation de l'avenant n°1 à la convention relative au développement du Service Commun Enfance Jeunesse, à autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention relative au développement du Service Commun Enfance Jeunesse,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant, ainsi que tout document relatif à ce dossier.



Monsieur Givre s'interroge : Saint Trivier ne participe pas à « Rêve de cirque » organisé par le centre social « la Passerelle », alors que d'autres communes accueillent des spectacles.

Madame Stremmsdoerfer lui explique que Saint Trivier, par le passé, a accueilli un spectacle. Les spectacles tournent sur les différentes communes du territoire. Mais nous pourrions faire une demande pour l'année prochaine.

5. Communauté de Communes de la Dombes : présentation du rapport d'activités 2021

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires du rapport d'activités 2021.

Le prévisionnel 2022 laisse apparaître des recettes en hausse qui sont dues :

- A une augmentation de la fiscalité,
- A une augmentation des ressources de TVA,
- A une augmentation des bases de la fiscalité (3.5 %).

1 million d'Euros a été dédié aux fonds de concours sur la transition écologique. Il suggère de faire porter un dossier lié au mode de chauffage de la nouvelle école.

6. Emprunt station d'épuration

Arrivée de Monsieur LANET

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de finaliser un contrat de prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 1 700 000 € pour le financement à hauteur de 50 % des travaux de la station d'épuration.

Il présente l'offre qu'il a reçue de l'organisme de financement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 1 700 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : BEI - Aqua Prêt

Montant : 1 700 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1.76 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1.76 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

7. Désaffectation et aliénation d'un chemin de desserte après enquête

Monsieur le Maire expose :

Par arrêté municipal n°2022/63 en date du 4 avril 2022, une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin de desserte de la station d'épuration était ouverte.

L'enquête publique s'est déroulée du 27 avril 2022 au 12 mai 2022.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, décide :

- **DE DESAFFECTER** une partie du chemin de desserte de la station d'épuration d'une contenance de 803 m² afin de permettre l'agrandissement de la station d'épuration,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

8. Cantine et accueil périscolaire : renouvellement convention avec l'AFREJ

Monsieur le Maire rappelle :

Depuis le 15 octobre 2020, la cantine et l'accueil périscolaire sont gérés par l'Association Familles Rurales Enfance et Jeunesse (AFREJ).

La convention signée avec l'AFREJ arrive à échéance au 31 août 2022.

Les missions pour lesquelles les services de l'AFREJ interviennent satisfont pleinement la mairie ainsi que les familles.

Il nous a été présenté la convention de partenariat et ses annexes 1 et 2 ainsi que le budget prévisionnel 2022. A la rentrée de septembre 2022, il a été souhaité de ne plus mettre à disposition de l'AFREJ les 2 ATSEM sur le temps d'accueil périscolaire le matin. Du personnel sera recruté par l'AFREJ pour cette mission-là. Les ATSEM pourront ainsi préparer leur salle de classe et faire le point avec l'enseignant avant l'arrivée des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **ACCEPTE** de confier la gestion de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire à l'AFREJ à compter du 1^{er} septembre 2022 et pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'AFREJ, ainsi que tout document nécessaire à cette gestion.

9. Demande de subvention - Conseil Départementale de l'Ain - Transition écologique - contractualisation projets 2023 - Chauffage écoles maternelle/primaire

Monsieur le Maire expose :

L'école maternelle actuelle est éloignée de 500 mètres de l'école primaire. Elle a été déclarée non conforme par le SDIS.

Une nouvelle école maternelle est en projet de construction sur une parcelle contiguë à l'actuelle école primaire.

Cette nouvelle construction disposera d'un mode de chauffage au bois, économe en énergie, conçue selon les principes de la transition écologique, utilisant des circuits courts.

La chaufferie de ce nouveau bâtiment remplacera le chauffage fioul de l'actuelle école primaire.

Selon l'Avant-Projet Sommaire (APS) établi par notre maître d'œuvre, le coût de ce mode de chauffage s'élèverait à 175 000 € H.T.

Le plan de financement serait le suivant :

Description	Montants H.T.
Coût chauffage ensemble école maternelle/primaire	175 000.00 €
Subvention Conseil Départemental 20 %	35 000.00 €
Dont Emprunt (dans le cadre du financement global de l'école maternelle)	140 000.00 €

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la transition écologique, ce type de travaux entrant complètement dans ce cadre-là.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la transition écologique pour la période de contractualisation relative aux projets 2023,
- **VOTE** le plan de financement.

10. Demande de subvention - Conseil Départemental de l'Ain - Equipements de proximité - Contractualisation projets 2023 - Aménagement et sécurisation route de Baneins

Monsieur le Maire expose :

Une étude pour améliorer la sécurité sur la route de Baneins est en cours.

Les premières conclusions permettent de déterminer les premiers aménagements qu'il serait souhaitable de réaliser. Il s'agit de plateaux surélevés aux intersections, d'aménagements de chicanes et de reprises de trottoirs.

Les travaux préalables d'enfouissement des différents réseaux sont en cours d'étude avec les différents concessionnaires.

Selon une première estimation établie par notre maître d'œuvre, le coût de cet aménagement sécuritaire s'élèverait à 303 315.00 € H.T. (hors honoraires de maîtrise d'œuvre et enfouissement de réseaux).

Le plan de financement serait le suivant :

Description	Montants H.T.
Travaux sécurisation	303 315.00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	27 200.00 €
Subvention Conseil Départemental 15 %	49 577.00 €
Autofinancement	280 938.00 €

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre des équipements de proximité, ce type de travaux entrant complètement dans ce cadre-là.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain au titre des équipements de proximité pour la période de contractualisation relative aux projets 2023,
- **VOTE** le plan de financement.

11. Informations diverses

Ecole maternelle

Monsieur Muzy informe le Conseil Municipal que les plans de l'école maternelle nous ont été transmis en fin d'après-midi par le maître d'œuvre. Ils seront transmis à chaque conseiller dès demain.

Une réunion de présentation du projet est fixée à lundi 27 juin à 19 h pour les conseillers municipaux en présence des bureaux d'études, avant dépôt du permis de construire au 30 juin.

Rond-point pharmacie

Monsieur Muzy informe les conseillers que le dôme central a été refait, car des pavés s'étaient décollés.

Le maître d'œuvre a un doute sur la qualité de ces travaux, dans le temps. Il sera acté par écrit avec les entreprises de refaire un point dans 6 mois.

Carrefour jeux de boules

Messieurs Girard et Muzy ont rencontré ce matin les services du Département de l'Ain qui ont reconnu que le comptage des véhicules mis en place, route de Montmerle, n'avait pas été installé au bon endroit. Le Directeur des services de Laiz a informé les élus, que des plaintes ont été adressées directement au Département concernant ce carrefour.

Sur place, il a été constaté :

- Que les véhicules arrivent trop vite dans le virage, vers le restaurant ;
- Et qu'il y a un problème de visibilité.

Plusieurs scénarios ont été projetés.

Il est décidé qu'un essai sera fait prochainement :

- Suppression des deux stops de la route de Chaneins/rue de la République,
- Implantation d'un stop route de Montmerle,
- Implantation de deux coussins lyonnais route de Chaneins, pour simuler un futur plateau surélevé au niveau de l'ancien garage automobile.

Monsieur Givre fait tout de même remarquer aux conseillers, qu'il a été dit en réunion municipale qu'il ne passait pas de camions sur la RD27, alors que le comptage a confirmé le passage en moyenne de 82 camions/jour !

Feu d'artifice au stade

Monsieur Givre demande si l'artificier a été informé de la présence de la cuve gaz au stade.

Monsieur Muzy précise qu'il faudra effectivement s'en assurer. Cela sera vu avec Madame Morel Piron qui s'est occupée de l'organisation du tir du feu d'artifice.

Problème d'eaux pluviales - chemin le Pizay

Monsieur Givre signale un problème d'eaux pluviales au chemin le Pizay. Il a été informé par le riverain.

Monsieur Muzy confirme qu'il est au courant. Il doit aller voir le demandeur.

Monsieur Bourgey précise qu'il a été également contacté par le riverain qui affirme avoir signalé ce problème au mois de février en mairie.

Réunion publique

Monsieur Givre s'étonne d'avoir reçu un tract informant les Utingeois de la tenue d'une réunion publique. Il précise qu'il est au sein du Conseil Municipal et qu'il n'est pas au courant de cette réunion.

Monsieur le Maire lui confirme qu'il allait en parler ce soir. Cette réunion publique fera état des réalisations et des projets validés en 2022.

Trottoirs rue de la République

Monsieur Givre rappelle aux membres du conseil qu'un devis avait été présenté en Conseil Municipal il y a quelques mois pour la réfection des trottoirs de la place de la mutualité jusqu'au plateau surélevé du Crédit Agricole.

Le devis avait été mis en attente, car ces travaux avaient été jugés non urgents.

Ces travaux ont, par la suite, été votés au budget en avril 2022. Cependant, il découvre qu'ils ont déjà été réalisés.

Monsieur Givre suggère que les conseillers municipaux soient informés avant les administrés.

Monsieur Couturier demande pourquoi les pavés vers la rue de la Beurrerie n'ont pas été remplacés par du goudron.

Monsieur Muzy répond que les pavés ne sont pas vilains.

Monsieur Couturier précise qu'ils ne sont pas alignés et tout vert.

Monsieur Girard informe que le désherbage est en cours.

Monsieur Muzy précise que tous ces travaux ont été validés en commission « travaux » du 22 mars.

Cuivres en Dombes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un spectacle dans le cadre de « Cuivres en Dombes » sera organisé aux remparts le 25 juillet à 19 h.

Agence postale

La personne recrutée initialement pour tenir l'agence postale, en arrêt maladie à ce jour, a demandé une disponibilité à compter du 1^{er} juillet. M. Danon, recruté par le biais de Manpower pendant le congé maladie, met fin à sa mission au 25 juin, n'étant plus disponible au-delà de cette date.

Un tuilage par le biais de « Serv'emploi » se mettra en place à partir du 17 juin.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Danon pour son enthousiasme et son efficacité.

Point sur les travaux par l'adjoint en charge des travaux – Monsieur Girard

Travaux gendarmerie

Les travaux à la gendarmerie (installation d'un portail coulissant motorisé et travaux d'eaux pluviales) débiteront la première semaine de septembre.

Peinture volets mairie

Les volets de l'hôtel de ville seront repeints en juillet.

Travaux aux remparts

Les travaux relatifs à l'aménagement de la cour des remparts et du cheminement doux débiteront fin septembre/début octobre.

Barrières terrasse restaurant Istanbul

Des barrières seront installées par les agents municipaux afin de sécuriser la terrasse du restaurant.

Désherbeur mécanique

Le matériel acheté récemment pour désherber fonctionne bien. Il est rappelé que le zéro phyto est appliqué.

Agents communaux services techniques

Monsieur Girard informe le Conseil Municipal que des objectifs de rentabilité ont été mis en place aux services techniques.

La dernière personne embauchée en CDD pour une durée de 3 mois ne convient pas. Le contrat se termine le 30 juin.

Un agent est actuellement en arrêt maladie. Il a été prolongé jusqu'au 27 juillet.

Logement au-dessus de la boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un changement de locataire au-dessus de la boulangerie.

Zone d'activités au Ripel

Monsieur le Maire rappelle l'historique du site :

Mavic avait construit le site. 2 parties ont été arrêtées et vendues à Chanstrival, dont une a été revendue à Adeli.

La « Créathèque » qui était propriété de la Communauté de Communes de la Dombes a ensuite été revendue à ARVE.

Sur ce site, il reste des terrains en zone UX.

Derrière Mavic, le propriétaire d'une maison a pris contact avec M. le Maire. Cependant, ses terrains débouchent sur un chemin communal. Une potentielle activité économique ne pourra pas se faire sur ces terrains si la sortie débouche sur ce chemin. A voir si la sortie peut se faire par la sortie de Mavic. Il y a 3 ha de terrain qui appartiennent en partie à la commune et à un propriétaire privé. ARVE souhaite acquérir ces terrains. Sur le principe, la commune est d'accord. Le prix proposé serait de 25 €/m². Le propriétaire privé a reçu une proposition d'un autre promoteur à un prix de 35/40 € le m². Pour l'instant, il n'y a pas d'autorisation de sortie sur Mavic. Il conviendrait de se rapprocher de Mavic. Dans le PLU, les zones d'activités doivent être raccordées à l'assainissement collectif, ce qui n'est pas le cas de ces futurs terrains. Il y a donc différents problèmes à régler en amont. Monsieur Givre se souvient que dans le PLU, il n'y avait qu'une seule sortie d'autorisée sur la RD27. Monsieur Muzy précise que cela a dû être supprimé depuis. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un deuxième porteur de projet serait intéressé pour faire du transit de véhicules, sur cette zone. Cela consisterait à stocker des véhicules sur 4 niveaux. La commune est en attente de précisions sur les intentions des porteurs de projets. Par ailleurs, le développement des activités économiques est une compétence intercommunale. Monsieur le Maire va se rapprocher des services intercommunaux et des services de l'Etat. Enfin, bien que la compétence soit intercommunale, la commission communale d'urbanisme donnera un avis sur la nature du projet, en particulier sur les aspects environnementaux.

Autre projet d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'on lui a présenté en mairie un projet de transformation d'une ancienne ferme agricole en 14 logements. Ce projet ne répondant pas aux critères des zones rurales, Monsieur le Maire n'a pas voulu prendre connaissance du dossier.

Concours de pétanque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un concours de pétanque sera organisé le 15 août par l'association « la pétanque utingeoise ». Des champions nationaux seront présents.

Projet Dam's au rond-point de la pharmacie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ARVE a été sollicitée pour l'aménagement de ce site, afin d'avoir une deuxième proposition. Cependant, ce site (qui est pollué) n'intéresse pas cette société. ARVE ne souhaite donc pas s'engager dans ce projet.

Enquête cantine

Madame Stremsdoerfer informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Dombes a envoyé un sondage à remplir par les gestionnaires des cantines concernant les produits bio, les produits locaux afin de mettre en place des groupements d'achats. L'AFREJ (gestionnaire de notre cantine) et la cantinière n'ont pas souhaité répondre à ce questionnaire car l'AFREJ se fournit déjà en local et souhaite négocier en direct avec ses fournisseurs.

Demande d'alternance - ATSEM

Une demande d'alternance pour un an, pour une formation d'ATSEM a été adressée en mairie. Les ATSEM sont favorables à cette demande. L'avis du Directeur et des instituteurs est en attente de retour.

Fibre optique

Monsieur Givre demande où en sont les travaux de fibre optique sur le village. Monsieur le Maire lui répond qu'il reçoit régulièrement des informations du SIEA, en charge de ces travaux. Le village devrait être équipé d'ici fin 2022.

Travaux déchetterie Chatillon

Monsieur Givre demande à Monsieur le Maire de parler de la déchetterie de Chatillon. Monsieur le Maire expose : La déchetterie de Chatillon va changer de site. Les travaux vont démarrer en septembre. Une nouvelle station d'épuration va être installée sur le site actuel de la déchetterie. Le planning des travaux pour ces deux opérations ne concordant pas, la déchetterie sera fermée pour 5 mois. Les administrés seront invités à se rendre aux déchèteries de Villars et Chalamont.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté la Communauté de Communes de la Dombes afin de leur demander de mettre en place une convention avec la déchèterie de Francheleins. Il lui a été répondu que cette décision sera basée sur les coûts économiques. Affaire à suivre...

La séance est levée à 22 h 30.